

SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE À MONT-CARMEL (ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD) DU 14 AU 18 AOÛT 1996

La XIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIPLF s'est réunie à Mont-Carmel, Île-du-Prince Édouard, du 14 au 18 août 1996, sous la présidence de M. Bernard Richard, chargé de mission Amérique. Dix des onze sections de la Région Amérique y étaient représentées, soit les sections de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, du Canada, du Maine, de la Louisiane et d'Haïti.

C'est le 14 août qu'a eu lieu la cérémonie d'installation officielle de la section de l'Île-du-Prince-Édouard de l'AIPLF à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Les travaux de la XIIIe Session ont été précédés de la Conférence des Présidents de section où il a été question de la XXIIe Session ordinaire de l'AIPLF tenue à Antananarivo en juillet 1996, du rapport du chargé de mission sur les activités de la Région Amérique, du rapport de la mission de la Région Amérique en Haïti et à Sainte-Lucie du 31 mars au 6 avril 1996, de l'inauguration du site Internet de la Région Amérique de l'AIPLF, du suivi des résolutions de la XIIe Session, du Bulletin régional, du programme de la XIIIe Session, des plans d'action et de communication triennaux ainsi que de l'état des revenus et dépenses du Fonds de solidarité régional 1996-1997.

L'Assemblée régionale était heureuse d'accueillir le président de l'AIPLF, M. Bruno Amoussou. Plusieurs observateurs assistaient à l'Assemblée dont M. Étienne Knoops, représentant le chargé de mission Europe, un député de l'Alberta, M. Paul Langevin, un député de la Martinique, M. Pierre Petit, un député du New Hampshire, M. Lawrence Guay. Des représentants de plusieurs organismes concernés par les thèmes de discussion participaient à l'Assemblée.

Le chargé de mission Amérique et vice-président de la section du Nouveau-Brunswick, M. Bernard Richard, a présidé les travaux. Le premier discours d'ouverture a été prononcé par M. Robert Maddix, président délégué de la section de l'Île-du-Prince-Édouard, qui s'est dit heureux que sa section soit installée et de recevoir la Région Amérique. M. Bruno Amoussou, président de l'AIPLF, a ensuite présenté un discours dans lequel il a souligné la naissance d'une nouvelle section, celle de l'Île-du-Prince-Édouard, et le retour de la section d'Haïti. Il a qualifié ces événements de signe de l'élargissement de la démocratie dans l'espace francophone. Il a insisté sur le rôle spécifique de la Région Amérique qui regroupe des sections qui, évoluant dans un univers anglophone, doivent lutter pour préserver l'usage de la langue française.

M. Amoussou a rappelé l'importance de contrer le sous-développement favorisant l'éclosion des conflits et l'importance de renforcer la solidarité face à la prévention de conflits. Il a lancé un appel aux sections de l'AIPLF pour que le thème central des futures sessions soit : "La contribution des parlementaires au développement de la coopération décentralisée".

M. Bernard Richard a présenté un bref résumé de son rapport sur les activités de la Région Amérique pour les mois de mars à août 1996 en insistant, particulièrement, sur la mission en Haïti et à Sainte-Lucie.

Le site Internet de la Région Amérique de l'AIFLF a été inauguré officiellement. Il était accessible depuis le 10 juin 1996. M. René Morin, représentant du Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF), a fait une présentation sur ce Centre et sur le français dans le monde. C'est le CIDIF qui s'est vu confier la réalisation du site Web de la Région Amérique de l'AIFLF. Chacune des sections de la Région Amérique possède sa propre page sur le site. Le Bulletin Amérique y est disponible.

Avant d'entreprendre l'étude des thèmes choisis pour la XIIIe Session, il a été convenu de discuter de la situation prévalant au Burundi. M. Bruno Amoussou a relaté l'historique des événements. Les délégués ont convenu de condamner le coup d'État du 25 juillet 1996 et ont exigé le retour immédiat de la démocratie au Burundi.

L'Assemblée a commencé l'étude des trois thèmes de la XIIIe Session qui étaient :

- 1- le rôle des parlementaires dans l'épanouissement de la langue et de la culture françaises, dans le cadre de l'intégration économique des Amériques;
- 2- l'enseignement postsecondaire en langue française et les nouvelles technologies;
- 3- les radios communautaires francophones en Amérique : bilan et perspectives.

Le vice-président de l'AIFLF et président de la section du Québec, M. Jean-Pierre Charbonneau, a présidé la première séance de travail sur le rôle des parlementaires dans l'épanouissement de la langue et de la culture françaises, dans le cadre de l'intégration économique des Amériques.

M. Charbonneau a rappelé l'importance des enjeux de l'intégration économique de l'hémisphère occidental sur la langue et la culture françaises dans les Amériques. Les trente-quatre chefs d'État et de gouvernement du continent, réunis au Sommet des Amériques à Miami en décembre 1994, ont approuvé une déclaration de principe concernant la libéralisation du commerce, la garantie d'un développement durable et le renforcement de la démocratie, ceci dans le cadre de la création d'une zone de libre-échange des Amériques qui entrerait en vigueur en 2005. Dans ce contexte, la Francophonie doit protéger et promouvoir sa culture et sa langue.

La mondialisation de l'économie et l'industrialisation de la culture peuvent présenter un danger pour la diversité culturelle et linguistique. Il existe deux tendances face à ces phénomènes : soit inclure les industries culturelles dans les accords internationaux, soit les exclure pour préserver la diversité culturelle et linguistique. En Amérique du Nord, pour l'ALÉ (Accord de libre-échange de 1988) et l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain de 1994), une clause d'exemption culturelle a été obtenue par le Canada. Cette clause protège certaines activités mais ne couvre pas tous les domaines

culturels. Dans le cadre de l'intégration économique des Amériques, la problématique englobe le concept général de culture. Les parlementaires francophones d'Amérique devraient peut-être enjoindre leurs homologues des autres régions à développer une position commune pour qu'une clause d'exemption culturelle soit inscrite dans les accords de l'OMC et que le respect de l'utilisation des langues nationales des États sur leur territoire soit reconnu à l'échelle internationale; ceci afin de garantir le pluralisme culturel et le pluralisme linguistique. Les représentants des différentes sections ont exposé leurs points de vue respectifs sur ce sujet.

La discussion a porté sur le rôle primordial des parlementaires dans le cadre de l'intégration économique des Amériques. Tous ont convenu qu'il fallait intervenir auprès des gouvernements afin d'inclure, dans les accords internationaux sur la libéralisation des échanges, des exemptions culturelles qui permettraient la promotion de la langue française et des cultures francophones ainsi que d'autres langues et cultures, la langue et la culture faisant partie de la richesse des nations, du patrimoine de l'humanité. Les parlementaires ont le devoir d'aider à cette prise de conscience. La Région Amérique de l'AIFLF a accepté d'être partenaire de la Conférence parlementaire des Amériques portant sur l'intégration continentale qui se tiendra à Québec, en septembre 1997, et d'y envoyer une délégation.

La deuxième séance de travail était présidée par le sénateur Jean-Robert Gauthier, premier vice-président de l'AIFLF et président de la section canadienne, et portait sur l'enseignement postsecondaire en langue française et les nouvelles technologies. Il a exposé la problématique du défi de la distance et de la différence. Les technologies en matière de télécommunication constituent un des moyens de combler les distances qui séparent les communautés francophones. Les outils technologiques sont nécessaires pour pallier le manque de ressources financières.

De plus en plus, l'Internet est utilisé pour communiquer dans un contexte pédagogique. Des organismes ont été créés pour assurer la qualité du français employé sur les autoroutes électroniques de l'information. Un de ces organismes est le Centre international pour le développement de l'infoparcours en français (CIDIF), dont le siège social est au Nouveau-Brunswick. En plus de l'autoroute de l'information, pour assurer l'enseignement à distance par le recours à la nouvelle technologie, il y a l'audiographie, l'audioconférence, la vidéoconférence et la télévision.

Nous devons mentionner, quand il est question d'enseignement à distance au Canada, le Réseau d'enseignement à distance (REFAD) qui contribue à la promotion, à l'expansion et au rayonnement de l'éducation et de la formation à distance. Cet organisme fait converger les communautés francophones vers des réseaux régionaux. Il existe aussi d'autres chefs de file en éducation postsecondaire à distance; il y a le Collège de l'Acadie en Nouvelle-Écosse, la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard à Wellington, la Télé-Éducation Nouveau-Brunswick (TENEB) au Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton. En Ontario, certaines institutions du REFAD ont formé le Réseau franco-ontarien d'enseignement à distance (RFOED). Dans les provinces de l'Ouest, il y a le Service fransaskois d'éducation des adultes (SFEA) en

Saskatchewan, qui collabore aussi avec l'Université de l'Alberta, l'audioconférence au Collège Saint-Boniface du Manitoba et la Faculté Saint-Jean du Yukon. Le REFAD tente d'analyser les besoins de la clientèle.

En Colombie-Britannique, le projet Télé-Colombie tente de réseauter les écoles secondaires pour offrir des cours par l'audiographie et la vidéoconférence. Au Québec, il existe un système d'enseignement à distance décentralisé et interactif qui permet une vidéocommunication en enseignement collégial et universitaire. Il y a aussi le Canal Télé-enseignement.

La télévision éducative est aussi très présente (TVO, TFO, Radio-Québec). RDI et TV5, même si ce n'est pas officiellement leur mandat, jouent un rôle d'importance. Le Réseau d'enseignement à distance au Canada permet un réseautage qui dépasse les frontières provinciales et canadiennes de la Francophonie.

Les parlementaires ont exposé la situation qui prévalait particulièrement chez eux. La discussion a notamment porté sur l'accessibilité de l'enseignement à distance selon les moyens disponibles. On a souligné l'importance de démocratiser la formation à tous les niveaux, des efforts qui sont faits pour rendre l'enseignement postsecondaire accessible à plus de gens et dans le plus grand nombre d'endroits possible.

Plusieurs invités sont venus faire part de leur participation dans ce domaine. Ce fut le cas pour la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). M. Jacques Michaud, son président, est venu expliquer l'importance de bien mettre en place le réseau de formation à distance, car l'enseignement postsecondaire en français est un élément fondamental à la promotion des droits et intérêts des francophones du Canada.

M. Louis-Gabriel Bordeleau, président de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), a exposé les défis qui se présentent à eux tels la confection de matériel pédagogique approprié aux programmes postsecondaires en français, l'accès aux ressources spécialisées, la formation du personnel enseignant et la possibilité de mettre au point un forum sur le postsecondaire en français. Le Réseau d'enseignement francophone à distance (REFAD) était représenté par Mme Marielle Préfontaine, vice-présidente. Elle a insisté sur l'envergure canadienne du REFAD. Elle a expliqué que la promotion de l'éducation en français est la promotion de l'éducation à distance en français. Certains obstacles doivent être levés pour promouvoir cet enseignement : obstacles technologiques, financiers, institutionnels et politiques. M. André Blanchard, représentant de la région Atlantique de l'Association canadienne de l'éducation à distance (ACED), et M. Aubrey Cormier, directeur général de la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard, ont insisté sur l'accès à l'enseignement à distance, sur le concept pédagogique du contenu de cet enseignement. Ils ont insisté sur l'importance de l'accès à la Francophonie par l'inforoute. Dans ce domaine, il faut se faire un chemin dans un univers anglophone, il faut aussi espérer que les gouvernements ne se désengagent pas.

La troisième séance de travail portant sur les radios communautaires francophones en Amérique, bilan et perspectives, était présidée par M. Greg O'Donnell, président délégué de la section du Nouveau-Brunswick. Il a exposé le fait que la Francophonie nord-américaine, située dans une mer anglophone, est sujette à des problèmes d'assimilation. Devant l'uniformisation de plus en plus poussée de la culture mondiale en faveur des valeurs américaines, les radios communautaires apparaissent de plus en plus comme un outil essentiel de développement pour les communautés francophones qui désirent affirmer leur identité.

Le développement des communautés francophones d'Amérique est tributaire des médias régionaux. Les radios communautaires ont créé une nouvelle dynamique de par la dimension instantanée de la radiodiffusion. On les perçoit souvent comme instruments complémentaires aux autres médias de masse. L'accès des citoyens et citoyennes à la radiodiffusion constitue l'apport le plus significatif des radios communautaires aux groupes qu'elles desservent. Elles se sont multipliées et sont devenues des instruments de développement fort importants. Même si ces radios sont importantes, leur création n'est pas facile. Les parlementaires francophones doivent s'interroger sur le développement des radios communautaires comme outil d'épanouissement de la Francophonie nord-américaine.

Les parlementaires ont pu entendre M. Michel Delorme, secrétaire général de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC), et M. Gilles Arsenault, directeur général de Radio Beauséjour. Ces derniers ont fait savoir qu'il était très important de consolider les radios actuellement en ondes et qu'il fallait favoriser les échanges de programmation d'une station à l'autre.

La radio communautaire aura toujours sa place malgré la mondialisation des communications. Elle est à l'image de la communauté. C'est une radio faite par et pour les gens du milieu, elle est là pour préserver et développer l'identité régionale. Les radios communautaires ont cependant besoin d'aide pour se financer, car malgré le dynamisme des gens qui les font, l'autofinancement complet est très difficile à atteindre. Il est donc nécessaire de demander de l'aide au ministère du Patrimoine canadien et aux gouvernements des sections pour consolider le développement de la radio communautaire.

La rencontre s'est terminée par les allocutions de clôture du sénateur Jean-Robert Gauthier, premier vice-président de l'AIPLF et président de la section canadienne, de M. Jean- Pierre Charbonneau, vice-président de l'AIPLF, président de la section québécoise et président de l'Assemblée nationale du Québec, de M. Bruno Amoussou, président de l'AIPLF et président de l'Assemblée nationale du Bénin, et de M. Robert Maddix, président délégué de la section de l'Île-du-Prince-Édouard. La XIVe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'AIPLF se tiendra en 1997 en Ontario.

Marie Tanguay
Secrétariat de la Région Amérique
de l'AIPLF